Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 558

Artikel: Suisse : le lourd héritage des ménagères
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022513

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Editeur et aussi patriote

... De nouveau, j'aurais préféré parler d'autre chose...

L'ennuyeux, en vieillissant, c'est que d'une certaine manière, on se trouve de plus en plus seul: Hermann Hauser, l'éditeur de la *Baconnière,* est mort.

Il y a des éditeurs, j'imagine, qui éditent parce qu'ils aiment la littérature, ou la peinture, ou la philosophie. Il y en a d'autres, et par exemple Mermod, qui éditent parce qu'ils aiment les beaux livres. C'est Mermod, je crois, qui disait vouloir éditer des livres qu'on achèterait non pas parce qu'ils seraient de tel ou tel auteur, ou traiteraient de tel ou tel sujet, mais parce qu'ils seraient édités par Mermod!

Il me semble que Hauser, lui, éditait par une sorte de patriotisme (ça paraît fou, en 1980...): tel livre, dont il était à peu près assuré qu'il ne se vendrait pas, ou qu'il se vendrait mal — mais c'était un livre écrit par un auteur d'ici, ou bien c'était un livre qui lui paraissait importer à la Suisse. Alors, c'était son honneur de le publier.

(Naturellement, avec de tels principes, on ne fait pas fortune!)

On allait à Boudry, on pénétrait dans une espèce de terrier, une sorte de dédale demi-souterrain, dont les locaux et les passages étaient encombrés d'une quantité incroyable de livres: on le trouvait, presque squelettique, fumant ses éternelles «boyards», — chose remarquable: ayant toujours le temps d'accueillir celui qui venait, de lui consacrer une heure, de parler...

Voici une dizaine d'années, il avait songé à remettre — il allait tout de même sur ses septante ans. Il avait renoncé, parce qu'il n'avait pas alors trouvé de successeur disposé à poursuivre selon les mêmes principes, qui lui faisaient mépriser délibérément le succès, et les best-sellers, et les modes...

N'empêche qu'il a trouvé moyen de publier une collection poétique — ça ne se vend pas, la poésie — où l'on rencontre quelques-uns des meilleurs poètes romands: Gilbert Trolliet (disparu lui aussi voici quelques semaines...), Vahé Godel, Vio Martin... Je cite au hasard, au gré de la mémoire[1]. Et à côté de ceux-là, quelques-uns des grands contemporains: c'est à la Baconnière que les gens de ma génération ont découvert Saint-John-Perse (*Exil*), Supervielle, Aragon, Jouve, Pierre Emmanuel, Loys Masson. Il est vrai qu'il avait su se faire assister d'Albert Béguin, plus tard de Marc Eigeldinger.

N'empêche qu'il a trouvé également moyen de faire paraître une collection de critique et d'érudition — tenez, par exemple tout récemment, une «formidable» étude d'André Allemand sur *L'Œuvre romanesque de Nathalie Sarraute*...

N'empêche qu'il a édité les livres de Bonjour sur la neutralité et les Mémoires de Humbert-Droz.

Et tout cela sans beaucoup d'aide, car s'il éditait admirablement, il diffusait mal, ou était mal diffusé, étant assez réfractaire à ce que Rolland a nommé «La foire sur la place»! En bref, il ne savait pas se pousser.

A sa famille, dont on espère qu'elle pourra poursuivre une œuvre irremplaçable, plus que cinquantenaire, toute notre sympathie.

J. C.

[1] On n'en finirait pas de détailler les richesses d'un catalogue étonnant, avec des collections comme «Etre et penser», «L'Evolution du monde et des idées», «Histoire et société d'aujourd'hui», «Le Passé présent» ou «Les Cahiers du Sud». Et encore des noms, Buenzod par exemple, le travail de Stelling Michaud...

SUISSE

Le lourd héritage des ménagères

90 francs d'amende et 100 francs de frais de justice pour chacune des sept jeunes Biennoises convaincues d'«infraction à la loi sur la scolarité obligatoire», en l'occurrence de boycottage et d'appel au boycottage d'un cours ménager obligatoire: le jugement prononcé le 28 août dernier par le juge Rieder dans la salle de la Cour d'Assises à Bienne a fait grand bruit dans la Suisse entière.

Finalement, les positions étaient parfaitement claires.

L'une des accusées devant le tribunal: «Le cours ménager doit devenir mixte et facultatif. Le contenu actuel de l'enseignement est totalement dépassé.» Une autre des accusées: «J'ai choisi la voie de l'illégalité parce que c'est le seul moyen d'être entendu et de changer quelque chose.»

En quelques mots, de son côté, l'avocate des jeunes femmes résumait l'enjeu de l'«affaire»: «Le partage des tâches ménagères n'est plus, depuis longtemps déjà, une exigence formulée par une minorité de la population.» Et encore: «La poursuite juridique des sept accusées est contraire à l'article 4 de la Constitution fédérale qui garantit à chaque citoyen suisse l'égalité devant la loi.»

Le juge, lui, n'avait qu'à apprécier le manquement à une loi scolaire datant de 1952, dans la perspective, il est vrai, d'une modification du cours ménager en question prévue pour la fin de l'année prochaine: «Tout le monde sait qu'il faut changer cette loi. Ce n'est toutefois pas à moi qu'il appartient de jouer les arbitres et de la changer», pouvait conclure le magistrat (propos fidèlement rapportés par l'hebdomadaire gratuit local «Biel/Bienne» (4.9.1980).

L'ÂME HELVÉTIQUE

A juste titre, les «boycotteuses» auront provoqué la sympathie générale.

Ce qui est particulièrement impressionnant, c'est que leur combat, à la fois voué à l'échec sur le plan légal, au moins dans l'immédiat, touche probable-

ment aux tréfonds de l'«âme» helvétique: la place de la ménagère, la répartition des rôles dans le couple, il y a là un héritage beaucoup plus pesant qu'on pourrait le supposer. C'est ce qu'a admirablement mis en évidence Geneviève Heller au long des quelque 250 pages, documentées jusqu'à plus soif, de son bouquin paru aux Editions d'En bas (Lausanne 1979 — case postale 304, 1000 Lausanne 17), «Propre en ordre», «Habitation et vie domestique 1850-1930, l'exemple vaudois», ou «Comment le peuple suisse, aussi sale qu'un autre en 1850, a fait l'apprentissage de la propreté, de la discipline, du respect de l'ordre établi».

HYGIÈNE ET MORALE

Ici, pour mémoire, nous ne résistons pas à quelques citations, toutes rapportées dans la somme publiée — elle devrait traîner dans toutes les cuisines suisses romandes!

Journal de la Société vaudoise d'utilité publique (G.H.: «Ce journal est destiné avant tout aux classes supérieures, les classes populaires, dit-on, suivant plutôt les exemples pratiques données par les premières»), septembre 1901 («L'enseignement ménager à l'école primaire»): «*A vrai dire, et sans la moindre mégalomanie, la science du ménage, comprise dans son acception la plus large et au sens le plus élevé du mot, est à la base des sociétés, instrument de mieux être, outil d'hygiène, agent de concorde et de moralité (...). Tant vaut la femme, tant vaut la famille et la société.*»

Congrès international d'Enseignement ménager, 1908: «*Nous expions gravement la faute, sinon plus, le crime social, d'avoir sacrifié la femme aux intérêts de l'industrie, et de l'avoir arrachée au foyer pour en faire «l'ouvrière». La manufacture a tué l'épouse et la mère, c'est-à-dire ce qu'il y a de meilleur, de plus doux et de plus fort dans l'humanité. Nous souffrons de cet attentat et nous en périrons, si nous ne nous hâtons pas d'y porter remède.*»

Toujours l'esprit du premier Congrès international d'Enseignement ménager de 1908 tenu à Fribourg, dont la principale revendication avancée fut: faire de l'enseignement ménager, une discipline obligatoire et gratuite, dispensée à toutes les jeunes filles, et particulièrement à «celles du peuple»: «*La classe ouvrière constitue sans contredit le rouage par excellence de la grande machine humaine. Plus ce rouage fonctionnera régulièrement, facilement et sans secousses, plus le fonctionnement de l'organisme tout entier sera régulier, facile et harmonique. (...) Et puisqu'il est impossible que la classe ouvrière puisse trouver en elle-même les matériaux nécessaires à sa propre réédification, il appartient aux pouvoirs publics d'assumer la tâche de les lui fournir et de diriger l'œuvre nouvelle (...). La véritable école ménagère, la seule possible et réellement profitable, c'est l'école primaire (...). Car l'école primaire est la seule pour ainsi dire que puissent fréquenter les enfants des classes laborieuses; c'est la seule d'ailleurs qu'on puisse, au besoin, leur imposer.*» (*L. d'Artaud, «La Ménagère», dans le Journal de la Société vaudoise d'utilité publique, avril 1891).*

Et encore E. Cheysson, «Responsabilité morale de la femme», au Congrès de 1908: «*L'enseignement ménager n'apparaît plus comme une collection de recettes et de tours de main culinaires, ou comme la préparation à une besogne prosaïque et asservissante; mais il donne aux jeunes filles, avec les notions pratiques dont elles ne sauraient impunément se passer, le goût de leurs occupations et leur en révèle la beauté; il les accoutume à réfléchir et à placer l'idéal de leur vie là où il doit être; il est pour elles un levier d'instruction professionnelle, de formation morale, d'éducation sociale.*»
1908-1980: il y a un peu plus de septante ans.

A SUIVRE

Lu dans la vitrine d'un antiquaire de Monthey une proclamation du 30 janvier 1839 de l'Assemblée constituante du canton du Valais au Peuple valaisan et noté le passage suivant: «(...) L'établissement d'une route communiquant directement avec le canton de Berne devra aussi former l'une des préoccupation de la législature, pour faciliter l'écoulement de nos produits agricoles...».

* * *

Admirez cette manière d'aborder la politique internationale: «Quand les Boliviens arrêtent un processus de désagrégation économique et sociale à la chilienne, mouvement encouragé de Washington par un sectaire baptiste dont le frère, minus habens, trafique avec un schizophrène pervers (renvoi au bas de la page: le diagnostic est, on s'en souvient, du président Sadate et concerne le colonel Kadhafi), il faut bien que l'Organisation des Nations Unies se saisisse de l'affaire pour juger et condamner cette grave atteinte aux droits des peuples à disposer d'eux-mêmes.» L'auteur de ce morceau est Michel de Preux. Il s'agit d'un article intitulé «Veulerie occidentale» dans le «Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais» du 1er septembre.

* * *

Les organisations progressistes POCH font la leçon à leurs alliés. Sur le plan national, ils font remarquer qu'ils ont récolté les 40 000 signatures promises pour l'initiative visant à assurer des places de travail et ils rejettent la responsabilité de l'échec sur le Parti du travail et sur le Parti socialiste autonome tessinois. Sur le plan bernois, ils rejettent l'échec de l'initiative pour la démocratisation des forces motrices bernoise sur l'Alternative démocratique, sur le PSA du sud du Jura et sur des groupes anti-atomiques. En revanche, l'initiative scolaire bernoise ayant abouti avec 13 000 signatures du POCH et un millier du Parti socialiste autonome du sud du Jura, les progressistes en tirent la conclusion qu'une action résolue exige la pleine participation de tous les intéressés. Les organisations visées sont évidemment d'un autre avis, ce qui ne va probablement pas faciliter «l'unité d'action» à l'avenir.